



dommage subi à la suite d'une livraison

Par **FREDE33**, le **19/01/2020** à **19:20**

bonjour, j'ai commandé en magasin un canapé qui m'a été livré à mon domicile (je suis locataire).

Lors de la livraison, le lino de mon appartement a été arraché à plusieurs endroits à la suite de l'installation du canapé. J'ai noté cela sur le bon de livraison et ai écrit au magasin sans obtenir de réponse. Mon propriétaire me dit que c'est à moi de régler le problème, mais mon assurance ne prend pas en charge ce type de dommage.

Quels sont les recours et dans quels délais ?

merci d'avance de vos conseils